RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: D3BB5D05-F4B7-88F1-83F0-E036735DD0D4

**ABIVAX**
Société anonyme au capital de 872.537,97 euros
Siège social : 7-11 boulevard Haussmann - 75009 Paris
799 363 718 RCS Paris

# EXTRAIT DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL DU 5 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 5 septembre,

Monsieur Marc de Garidel, en sa qualité de Directeur Général de la Société, conformément aux pouvoirs qui lui ont été consentis aux termes des statuts et aux termes de la décision du Conseil d'administration en date du 13 novembre 2025,

A pris les décisions suivantes :

## Constatation de la réalisation définitive d'une augmentation de capital par incorporation des réserves (acquisition des actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux)

Le Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui sont conférés par (i) l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 30 mai 2024 et conformément aux dispositions du plan d'attribution gratuite d'actions approuvé par le Conseil le 5 septembre 2024, et (ii) le Conseil d'administration aux termes de la décision du 13 novembre 2025, décide que l'acquisition définitive de 96.250 actions gratuites attribuées le 5 septembre 2024 porte sur des actions ordinaires à émettre et que l'augmentation de capital correspondante sera réalisée par incorporation de réserves.

Le Directeur Général, agissant sur subdélégation du Conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 962,50 € à 873.500,47 €, par incorporation d'une somme de 962,50 € prélevée sur le compte de primes d'émission de la Société, qui s'élevait dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à 1.125.370.362,31 euros.

Cette augmentation de capital est réalisée par création de 96.250 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux personnes listées en **Annexe 1**.

Le Directeur Général décide que ces actions ordinaires nouvelles seront entièrement assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits que les actions ordinaires anciennes, à compter de ce jour.

## Modification corrélative des statuts

Le Directeur Général, comme conséquence de la décision qui précède, décide de modifier l'article 6 – Capital social – Actions des statuts comme suit :

"*Le capital social de la Société est fixé à huit cent-soixante-treize mille cinq cents euros et quarante-sept centimes (873.500,47 EUR).*

*Il est divisé en quatre-vingt-sept millions trois-cent-cinquante mille quarante-sept (87.350.047) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et entièrement libérées*".

Docusign Envelope ID: D3BB5D05-F4B7-88F1-83F0-E036735DD0D4

**Pouvoirs pour les formalités**

Le Directeur Général décide de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait, ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui se révèleraient utiles et/ou nécessaires, suite aux décisions prises.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Directeur Général.

Pour extrait certifié conforme



_____

**Le Directeur Général**
Monsieur Marc de Garidel